



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 16 janvier 2024

### VIGILANCE MÉTÉO

#### Des interdictions de circulation des poids-lourds dans la zone Ouest

Météo-France place 7 départements de la zone Ouest (Calvados (14), Eure (27) Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Manche (50), Orne (61) et Seine-Maritime (76)) en vigilance orange risque de neige-verglas et 6 départements (Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Manche (50) Morbihan (56) et Orne (61)) en vigilance orange risque de pluie-inondation.

En prévision des difficultés de circulation actuelles et attendues en raison d'intempéries dans plusieurs départements et les perturbations qui peuvent en découler, le préfet de la zone Ouest a activé aujourd'hui à 18h00 le plan intempéries zone Ouest (PIZO), niveau 3 (crise routière).

**À compter de 20h00 ce jour, mardi 16 janvier 2024, dans les départements suivants : Calvados (14), Eure (27) Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Manche (50), Orne (61) et Seine-Maritime (76), les véhicules et ensembles de véhicules dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes ne sont pas autorisés à circuler sur tous les axes du réseau routier national (routes nationales et autoroutes).**

Des zones de stockages pour les poids lourds supérieur à 7.5 tonnes sont en place à partir de 20h00 dans les départements 35, 53, 61, 28, 72, 37, 41, 76, 27, 28 sur les N176, A84, N12, A11, A10, A71, A28, A29, A13.

- N176 (35) Mont Dol Sens Saint-Brieuc vers Avranches
- A84 (35) Barreau de Fougères sens Rennes vers Caen
- N12 (61) le Mesnil-Haton sens Mayenne vers Alençon
- A11 (72) Aire de Villaines sens Le Mans vers Paris
- A10 (37) Péage de la Monnaie sens Tours vers Paris
- A71 (41) Aire de Salbris sens Bourges vers Orléans
- A28 (76) Vallée de Bresle sens Abbeville vers Rouen
- A29 (76) Péage d'Aumale sens Amiens vers Rouen
- A13 (27) Heudebouville sens Paris vers Caen
- A11 (28) Gasville-Oisème sens Paris-Nantes
- A10 (28) Fesnay-l'Evêque sens Paris-Orléans

Les chaussées sont susceptibles d'être glissantes en raison des chutes de pluie verglaçantes, soyez prudent si vous circulez sur les départements concernés par ces prévisions météorologiques.

L'ensemble des mesures de restrictions de circulation ainsi que les zones de stockages sont applicables jusqu'au 17 janvier 2024 à 06h00 dans la zone Ouest. Avant de reprendre la route, il est conseillé aux conducteurs de poids lourds de consulter les autres préfectures de zones de défense et de sécurité de France métropolitaine qui peuvent respectivement avoir pris des arrêtés zonaux d'interdiction de circulation des poids lourds.

**Le préfet de la zone de défense Ouest recommande aux usagers de la route de limiter autant que possible leurs déplacements.** En tout état de cause, il convient d'adopter une conduite prudente et de respecter les consignes et les restrictions de circulation édictées par les autorités.

Le centre opérationnel de zone (COZ) de niveau 2 a été activé, il assure le suivi et la coordination de l'action des services de l'État toute la nuit et jusqu'à la fin de l'évènement.

Tenez-vous informés en suivant [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

Annexe : Arrêté zonal du 16 janvier 2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation routière